

## COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

N° 68/2025

## ARRETE DU MAIRE

**ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT DU  
CHEMIN DES GREZES SITUÉ ENTRE L'AVENUE DE L'HERMET  
ET LA RUE DES PRATS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** Le Code de la voirie routière et notamment ses articles R.141-4 et R. 141-9,
- VU** La délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2025 portant instauration d'un plan d'alignement « Chemin des Grèzes » et autorisant Madame le Maire à lancer l'enquête publique correspondante,
- VU** Le dossier réglementaire constitué en vue de l'instauration du plan général d'alignement du « Chemin des Grèzes » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En vue de l'instauration du plan d'alignement « chemin des Grèzes » situé entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats, une enquête publique est ouverte dans la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS afin de déterminer la limite du domaine public routier et des propriétés riveraines.

A cet effet, un dossier sera déposé à la Mairie pour être consulté par tous les intéressés. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Lescure d'Albigeois.

**ARTICLE 2 :** Le dossier d'enquête pour l'établissement du plan d'alignement comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan parcellaire comportant l'indication des limites projetées de la voie communale
- La liste des parcelles et de leur(s) propriétaire(s) située dans l'emprise du projet

Il sera disponible en mairie durant toute la période d'enquête publique aux jours et heures d'ouvertures au public à savoir :

- Le lundi de 8h15 à 12 h et de 14h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi inclus de 8h15 à 12 h et de 13h30 à 17h30

**ARTICLE 3 :** Cette enquête aura une durée de quinze jours consécutifs, soit du **22 avril 2025 au 07 mai 2025 inclusivement**. Pendant cette période, le public pourra, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et

propositions dans le registre d'enquête ouvert à la mairie.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

S<sup>2</sup>LO

Le registre permettant d'accueillir les remarques du public toute la période d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public à savoir :

- Le lundi de 8h15 à 12 h et de 14h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi inclus de 8h15 à 12 h et de 13h30 à 17h30

**ARTICLE 4 :** Madame FUERTES Catherine est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

**ARTICLE 5 :** Le commissaire-enquêteur assurera 3 permanences à la mairie de Lescure d'Albigeois, aux jours et heures suivants, afin de recevoir les observations du public :

- mardi 22 avril 2025 de 9 heures à 12 heures
- lundi 28 avril 2025 de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes
- mercredi 7 mai 2025 de 9 heures à 12 heures

**ARTICLE 6 :** À l'expiration du délai de quinze jours défini à l'article 3 ci-dessus, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et nous transmettra le dossier avec ses conclusions afin qu'il soit statué définitivement par le conseil municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel d'affichage des avis officiels et sur place quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

À Lescure-d'Albigeois, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*